

**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE DE GENDARMERIE  
 UNITE  
 Brigade  
 C. N. UNITE      PROCES-VERBAL N° / 197  
 00926      664 / 1979

**PROCÈS - VERBAL**

de  
**79300348**

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE  
 8-9-79  
 N° PIÈCE      N° FEUILLET

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

COMMANDEMENT REGIONAL GENDARMERIE  
 R.M.      "ARRIVEE"  
 015311 - 5 OCT 79

NATURE PRECISE DES FAITS - REFERENCE

OBSERVATION D'UN O.V.N.I.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) P. J. Y, M.D.L. chef, officier de police judiciaire, /

VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 du Code de procédure pénale,  
 RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUEES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR huit septembre mil neuf cent soixante dix neuf, à dix heures 30 se présente au bureau de notre brigade les époux S, demeurant à . Ces personnes portent à notre connaissance que ce matin vers quatre heures trente ils ont observé un objet lumineux qui se déplaçait dans le ciel.

Nous procédons alors à l'audition de S, A (Pièce n° 2)

Procédons à l'audition de Madame B, M - M, épouse S (Pièce n° 3)

ETAT DES LIEUX

L'habitation des époux S est sise à la sortie Sud de l'agglomération au lieu dit " ", en bordure de la voie communale n°. Construite en pierres, la maison comprend un rez-de-chaussée et un étage. La façade est orientée à l'Ouest. La chambre des époux S est située au premier étage à l'angle Sud-Ouest. La fenêtre éclairant cette pièce est percée dans la façade Ouest. Cette ouverture de 1,30 m de longueur et 1,20 m de hauteur n'est pas munie de rideau.

Aucune ligne à haute tension n'est implantée à proximité de l'habitation.

Lors de notre transport au domicile des témoins, ceux-ci nous ont indiqué la direction de l'O.V.N.I. ainsi que sa trajectoire. Celui-ci venant du Nord-Ouest se dirigeait vers le Sud Sud-Ouest presque parallèlement à la maison d'habitation.

ENQUETE

Nous avons contacté plusieurs personnes demeurant à afin de recueillir un éventuel renseignement sur le phénomène mais en vain.

Aucun fait analogue n'a été signalé par les habitants des communes avoisinantes.

<b>DESTINATAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	1	M. le Préfet du [ ] à [ ]	DATE DE CLOTURE LE 12.09.1979	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDEMENT REGIONAL Colonel Commandant la Région de [ ] de [ ] à [ ] A [ ] le 4/10/1979 Le Colonel B
	<input type="checkbox"/>	1	M. le Procureur de la République à [ ]		
	<input type="checkbox"/>	1	Général Cdt. la [ ] Région aérienne.		
	<input checked="" type="checkbox"/>	2	Ministre de la Défense, Direction de la Gie. et de la Justice Mil.		
	<input type="checkbox"/>	1	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT Bureau Emploi Renseignements Section opérations.		

Téléphoniquement, nous nous sommes mis en rapport avec l'aéroport de \_\_\_\_\_ et le responsable nous a informé qu'aucun atterrissage ou décollage n'a eu lieu au cours de la nuit du 7 au 8 septembre.

La station météorologique régionale a été sollicitée les renseignements suivants nous ont été fournis:

- Ciel clair avec quelques cumulus.
- Vent faible 2 mètres seconde dominante Sud
- aucune observation particulière.
- Aucun lâcher de ballon sonde.

Les stations E.D.F. de \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ ont été contactées mais elles n'ont enregistré aucune panne ou modification inexplicable de tension au cours de la nuit du 7 au 8 septembre.

Le 8 septembre dans la soirée. Monsieur S \_\_\_\_\_, A \_\_\_\_\_, a fait appel au docteur S \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ souffrant d'ankylose dans la main et l'avant-bras droit. Ce praticien a ordonné une boîte de comprimés de \_\_\_\_\_ fort.

Il semble que les faits rapportés par le témoin et son épouse soient authentiques. Toutefois il est possible que consciemment ou non l'intéressé ait apporté des précisions incomplètes ou fantaisistes principalement en ce qui concerne les distances (altitude, diamètre objet).

#### MESURES PRISES

Par message radio n° 93 en date du 8 septembre, nous avons rendu compte des faits à notre commandant de compagnie à \_\_\_\_\_.

#### RENSEIGNEMENTS DIVERS

Il est à noter que dans le quotidien ' \_\_\_\_\_ ' du 10 septembre un article relate que le 8 septembre à 4 heures 30 un gardien d'hypermarché à \_\_\_\_\_ aurait observé une vive lueur dans le ciel.

#### PIECE JOINTE

Nous joignons à la première expédition du présent le certificat médical en date du 8 septembre 1979; à nous remis par le Docteur S \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ et en faisons copie au autres expéditions.

GROUPEMENT

du

COMPAGNIE O. P. J.

de

UNITE

Brigade

P.V N° 664 / 19 79

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE S, A, demeurant à

RÉFÉRENCES

CE JOUR, huit septembre mil neuf cent soixante dix neuf,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), F, J -Y, MDL chef, O.P.J.

VOUS LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,  
Entendons au bureau de notre brigade:

S, A, E, âgé de ans, employé au Centre hospitalier universitaire à, né le à, fils de F: et de L E, nationalité française, qui déclare à onze heures:

"Ce matin, à quatre heures trente précisément, j'ai éprouvé le besoin d'uriner. Je suis descendu au rez-de-chaussée de notre habitation et comme mon épouse avait soif, j'ai pris une bouteille d'eau minérale et un sirop que j'ai rementés. Dans la chambre à coucher, alors que j'étais près de la fenêtre, non munie de rideaux, occupé à préparer la boisson de mon épouse, j'ai vu une lueur par la fenêtre. Aussitôt j'ai dit à mon épouse: "vois tu ce que je vois". Son regard s'est alors porté vers la fenêtre et comme moi elle a pu voir un objet circulaire, comme un disque, avec une demi-sphère dessus et dessous. Cet objet qui volait à grande vitesse venant de l'ouest, tournait sur lui-même et semblait perdre de l'altitude. De plus il était entouré d'un halo lumineux orangé. Alors que j'estimais cet objet à un kilomètre de la maison, il a changé de direction et a filé vers le Sud. A cet instant j'ai estimé le diamètre de l'engin à environ 50 centimètres. Vouloir suivre la trajectoire de cet engin, j'ai voulu ouvrir la fenêtre. Dès que j'ai posé la main sur la poignée métallique de la crémonne, j'ai ressenti une violente décharge électrique. Cela ne m'a pas empêché d'ouvrir la fenêtre mais j'ai eu mal et très peur. D'ailleurs ce matin ma main est légèrement engourdie.

"S.I: J'ai pu observer ce phénomène environ 20 secondes.

"S.I: A ce moment le ciel était légèrement couvert et le clair de lune était visible. Si j'avais été seul il est probable que je ne vous aurais pas informés mais ma femme a distinctement vu l'objet, ce qui a dicté ma conduite. Je ne vois aucune autre précision à apporter.

Le 8 septembre mil neuf cent soixante dix neuf à onze heures trente  
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

1<sup>er</sup> O.P.J.

Le 9 septembre 1979, à son domicile entendons à nouveau S  
 a qui déclare à dix heures:

""Je me suis quelque peu embrouillé dans les explications fournies  
 " hier et de plus j'aimerais apporter quelques précisions. L'objet  
 " lumineux se déplaçait venant du Nord-Ouest en direction du Sud-Ouest  
 " Mon habitation étant orientée à L'Ouest, j'ai vu l'objet passer face  
 " à la fenêtre de ma chambre. A ce moment précis, cet objet se trouvait  
 " à environ 250 mètres de la maison et à 3 ou 400 mètres d'altitude.  
 ""Sa dimension devait approcher les 2 ou 3 mètres de diamètre. Il  
 " m'est plus facile d'apporter ces précisions maintenant, car hier j'étais  
 " choqué. Je tiens à ajouter que lorsque j'ai voulu ouvrir la fenêtre  
 " pour suivre la trajectoire de cet objet, j'ai ressenti une violente  
 " décharge électrique qui m'a projeté à un mètre en arrière. Dès que  
 " j'ai remis la main sur la crémone de la fenêtre je n'ai rien éprouvé.  
 ""Lors du passage de l'appareil, et alors que la fenêtre de ma  
 " chambre était ouverte, je n'ai entendu aucun bruit et n'ai ressenti  
 " aucun déplacement d'air.-----  
 ""Samedi soir j'ai fait appel au docteur S de  
 " pour qu'il examine ma main droite, celle où j'ai reçu la décharge  
 " électrique, et m'a prescrit un médicament. Ce praticien m'a ordonné  
 " des comprimés de . Je ne vois aucune précision à  
 " apporter à cette déclaration.-----

Le 9 Septembre 1979 à dix heures trente.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste  
 et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

1° O.P.J.

GROUPEMENT

du

COMPAGNIE

de

UNITÉ

Brigade D'

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V. N° 664 / 1979

PERSONNE  
ENTENDUE

B, M -M, demeurant à

RÉFÉRENCES

CE JOUR, huit septembre mil neuf cent soixante dix neuf,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), P, J, -Y, M.D.L. chef, O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Entendons au bureau de notre brigade:

B, M -M, épouse S, âgée de ans, sans profession,  
demeurant à lioudit, née le  
à, fille de G et de V, M -L  
nationalité française, qui déclare à onze heures trente cinq:

""Cette nuit vers quatre heures trente, mon mari s'est levé pour aller  
" aux toilettes. Pour se faire il est descendu au rez-de-chaussée. Etant  
" éveillée, je lui ai demandé de monter de l'eau et du sirop car  
" j'avais soif. Alors que mon mari se trouvait dans notre chambre à  
" coucher située au premier étage, affairé à préparer ma boisson, il  
" s'est brusquement écrié 'vois-tu ce que je vois ?' j'ai alors regardé  
" dans sa direction et par la fen<sup>e</sup>tre non munie de rideaux, j'ai vu  
" un objet circulaire lequel était entouré de lumière orangée. Cet  
" objet tournait sur lui-même et venait de l'Ouest. A une distance  
" que je ne puis estimer cet engin a tourné en direction du Sud. Il  
" semblait perdre de l'altitude.-----

S.I. Lorsque mon mari a vu cet objet, il a voulu ouvrir la fenêtre  
" pour suivre sa trajectoire. Dès qu'il a posé la main sur la crémaillère  
" métallique de la fenêtre il a poussé un cri car il avait ressenti une  
" décharge électrique. Je ne puis donner de plus amples explications sur  
" l'objet lumineux car étant dans mon lit, je n'avais pas mes lunettes.  
""Malgré cela, je suis affirmative un objet orangé s'est déplacé à  
" grande vitesse venant de l'Ouest et a brusquement changé de direction  
" en direction du Sud. -----  
""A cette heure de la nuit, le ciel était légèrement couvert mais il  
" y avait un clair de lune. C'est la première fois que je puis observer  
" un tel phénomène et j'avoue être choquée.-----

Le 8 Septembre 1979 à onze heures quinze.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

l' O.P.J.

9 OCT. 1979